

Gouvernement du Québec

**Décret 601-2018, 16 mai 2018**

CONCERNANT la nomination de madame Mylène Martel comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Mylène Martel, sous-ministre associée par intérim au ministère de la Justice, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre associée à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 171 647 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Mylène Martel comme sous-ministre associée du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68657

Gouvernement du Québec

**Décret 602-2018, 16 mai 2018**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Marie-Claude Rioux comme sous-ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Marie-Claude Rioux, secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 4 juin 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à M<sup>e</sup> Marie-Claude Rioux comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68658

Gouvernement du Québec

**Décret 603-2018, 16 mai 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur Francis Gauthier comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Francis Gauthier, secrétaire général et directeur du Bureau de la sous-ministre au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter du 11 juin 2018;

QU'à ce titre, monsieur Francis Gauthier reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Francis Gauthier soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 201 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, monsieur Francis Gauthier soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68659